



©MUDO – Musée de l'Oise / Stéphane Vermeiren

Dossier pédagogique

QU'EST CE QU'UN MUSÉE ?

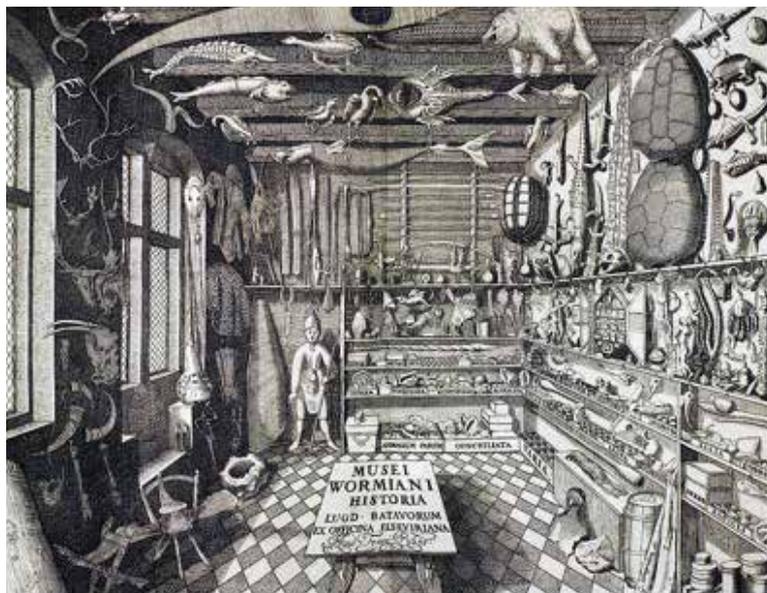
1 - Définition

Un musée est un lieu dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique et artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public (définition du Petit Robert).

Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. (définition de l'ICOM, 2007)

Un musée possède et conserve des objets venant de la nature ou créés par l'homme qui ont été rassemblés, collectés, ou achetés et qui constituent le patrimoine d'une communauté.

Le patrimoine est l'ensemble des richesses d'ordre culturel (matérielles et immatérielles), héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel. Le patrimoine est sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures.



Museum Wormianum, 1655 ©Tous droits réservés

Dès l'Antiquité, il existe des lieux réservés aux savants et aux scientifiques réunissant collections, salle de lecture, ménagerie et jardin botanique. Du Moyen-Age au XVIIIe siècle les collections sont le privilège des rois qui commandent des œuvres aux artistes. Cependant elles ne sont montrées qu'à un petit ensemble de personnes privilégiées. Les cabinets de curiosité du XVIe au XVIIIe siècle sont les lieux de présentation de collections d'objets rares et étranges, parfois faux ! ainsi que des premières études scientifiques.

Avec la Révolution française, les nouveaux dirigeants souhaitent éduquer le peuple et lui permettre d'accéder au Beau. Les premiers musées créés alors, rassemblent les collections royales, les biens confisqués au clergé et à la noblesse. En 1791, le musée du Louvre est affecté à «la conservation des oeuvres des sciences et des arts». Le musée est né : il a pur mission d'acquérir des

oeuvres, les classer, les étudier, les conserver (restaurer si nécessaire) et les exposer a un large public. Tout au long du XIXe siècle les musées se constituent et s'organisent autour des collections d'érudit locaux, de sociétés savantes, archéologiques ou historiques.

Parmi les 1 218 musées de France, 82 % relèvent des collectivités territoriales, 13 % de «personnes morales de droit privé (associations ou fondations) » et 5 % de l'État. Seuls 61 musées appartiennent à l'État. 38 musées nationaux relèvent directement du ministère de la Culture et de la Communication.



Enfin le terme de Musée de France reconnaissable au logo ci contre, est attribué à une structure muséale sur demande de la ou des personnes morales propriétaires des collections, par décision du ministre chargé de la culture, après avis du Haut conseil des musées de France.

2 - Les missions

Selon la loi du 4 janvier 2002 :

Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- c) Concevoir et mettre en oeuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

• Acquérir

Comment les œuvres entrent-elles au musée ?

-Par achat (auprès de particuliers, marchands ou en vente aux enchères)

-Par dépôt (des œuvres d'autres musées ou de communes peuvent être déposées pendant une certaine durée plus ou moins longue et renouvelable, sorte de « prêt » entre institutions patrimoniales).

-Par don et legs (des particuliers ou des sociétés donnent ou lèguent (par testament) des œuvres leur appartenant).

-Par dation : procédé exceptionnel pour les musées nationaux, mis en place en 1968 par André Malraux, qui permet de s'acquitter du paiement de certains impôts (droits de succession, impôt sur la grande fortune) par la remise d'œuvres d'arts livres, objets de collection, documents, de haute valeur artistique ou historique (dation Picasso à l'origine de la collection du Musée Picasso à l'Hôtel Salé, Paris).

Particularité des collections des musées français :

Les œuvres une fois acquises par le musée lui appartiennent pour toujours (inaliénabilité des collections) personne ne pourra les revendre. Un musée pourra récupérer une œuvre (dans le cas d'un vol par exemple) même si celle-ci a été revendue et appartient à un particulier (imprescriptibilité des œuvres). Les objets entrés dans le musée font partis du patrimoine collectif que le musée soit national, régional, départemental ou municipal. Depuis la loi 2002, un déclassement des œuvres est possible (sous réserve d'un avis d'une commission d'experts). La procédure fut appliquée pour des restitutions d'objets égyptiens en 2009, pour une tête Maori rendue à la Nouvelle-Zélande et à la vénus Hottentote rendue à l'Afrique du Sud en 2000.

• Conserver et restaurer

Un musée est le lieu où l'on conserve et restaure les objets (tableaux, objets d'art, mobilier, textiles). Certains objets sont exposés dans les salles d'expositions quand d'autres sont entreposés en réserves, lieux climatisés et adaptés à la conservation des œuvres. La difficulté majeure étant souvent la diversité des collections (et donc la diversité des matières et techniques) qui ne facilitent pas la conservation globale des œuvres. Chaque réserve exige un plan de rangement par exigences de conservation. Ainsi une œuvre en bois sera sensible aux variations d'humidité et de chaleur, une poterie y sera quant à elle insensible, mais plus fragile aux manipulations. La mise en place d'une *conservation préventive* permet de minimiser les risques de détérioration des œuvres (réserves climatisées, rangements adaptés, manipulation minimale, surveillance quotidienne).



Travail de restauration de peintures murales, les sirènes musiciennes, ©MUDO Musée de l'Oise/Stephane Vermeiren

Compte tenu de leur antiquité, de la fragilité de certaines matières, du vieillissement des matériaux, de nombreux objets disparaîtraient s'ils n'étaient pas restaurés.

Il est nécessaire de contrôler l'air dans les salles d'exposition et en réserves à cause de la pollution, de la poussière, des insectes. D'autres paramètres sont aussi sous contrôle : la température (risques de moisissures, changements climatiques, chaleur, humidité), la lumière (risque d'insolation), les risques d'incendie ou les vols.

• Etudier

Les collections d'un musée doivent être inventoriées c'est-à-dire classées. Le processus de classement est *l'inventaire* : chaque objet entré dans le musée porte un numéro (appelé numéro d'inventaire). La loi du 4 janvier 2002 réaffirme l'obligation pour tous les musées de France de procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections.

De façon générale, l'inventaire permet de lister, nommer, classer, photographier chaque objet entrant. Les objets ont longtemps été notés sur des cahiers. Le cahier d'inventaire est un document juridique, administratif et obligatoire attestant la présence et l'appartenance d'un objet à la collectivité dont il dépend. Il peut être utilisé en cas de restitution après un vol par exemple afin que le musée puisse réclamer l'objet même des années plus tard (voir sitographie).

Une gestion informatisée des collections a permis l'abandon progressif des registres manuscrits au profit d'une version imprimée. Les fiches de ce nouvel inventaire informatisé sont éditées en fin d'année et constituent le document juridique de référence. La gestion informatisée des collections permet des recherches rapides et efficaces, l'intégration de photographies, documents, bibliographie ou tous autres documents liés aux œuvres. A chaque œuvre correspond ainsi deux notices :

- une notice d'inventaire (comprenant : nom de de l'artiste, date, dimensions, technique, description)
- une notice documentaire, complétée par divers documents (œuvres en rapport, documents, biographies, bibliographies, textes, photographies, rapport de restauration) l'ensemble constituant un dossier d'œuvre plus ou moins exhaustif.



Travail de restauration sur une œuvre céramique ©MUDO – Musée de l'Oise / Patricia Coache

Créer un profil

Notice détaillée



DEVAMBEZ André
France

Avions fantaisistes
tableau
1911 en ; 1914 et / 1er quart 20e siècle

peinture à l'huile / toile
H: 55 cm ; L: 72 cm ; Ep: 2 cm ; Pds 4,4 Kg (toile+cadre)
Inscriptions : A Devambez (signature en bas à droite) ; tampon illisible sur la toile ; vues aeroplane (1913) illisible (sur une étiquette ancienne arrachée)
DONATION en 1986
N° inventaire : 87.24
Anciennes appartenances : Bousquet Valentine
Art et guerre ; Vue aérienne ; Première Guerre mondiale - Guerre 14-18

Précisions sur l'artiste
DEVAMBEZ André

Description
Peinture à l'huile sur toile sur châssis. Cadre en bois mouluré teinté.
Devambez commença le dessin des grandes manœuvres le 5 décembre 1911 (dessin sur calque également conservé au MUDO - Musée de l'Oise ; Inv. 87.268). Dix jours plus tard, il reporte le calque sur la toile et commence à peindre. Il se rend le 18 décembre à la troisième Exposition internationale de la Locomotion Aérienne au Grand Palais à Paris, où il est impressionné par les avions militaires. Le 20 décembre, il y retourne pour prendre des croquis du « Nieuport II », un avion monoplan. Le 30 octobre 1914, Devambez reprend son tableau pour le transformer en bataille allemande. Ce tableau fut offert par les conservateurs du Louvre à leur collègue Pierre Devambez, fils du peintre, à l'occasion de son départ à la retraite. Pierre Devambez fut en effet archéologue et conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre.
Au-dessus de la campagne, vue plongeante sur des avions survolant les grandes manœuvres allemandes. L'artiste retrouve sans doute dans les vues aériennes, les perspectives plongeantes qu'il affectionnait tout particulièrement (source : Ménégot, 1988).

Expositions

© RMN-Grand Palais (MUDO – Musée de l'Oise) / Hervé Lewandowski – © ADAGP – Utilisation des photographies soumise à autorisation
Commander la ou les photographies

Exemple d'une fiche informatisée du MUDO – Musée de l'Oise

• Valoriser les collections

Exposer c'est présenter, organiser et confronter les œuvres. C'est également donner au public la possibilité de connaître, comprendre, s'enrichir et découvrir de nouveaux artistes, styles, époques. La notion d'exposition est étroitement liée à celle de la muséographie.

La muséographie est l'ensemble des tâches relatives à la conception intellectuelle et technique d'une exposition ou d'une collection, elle est aussi souvent liée à la scénographie. Il y a deux catégories d'exposition : l'exposition permanente et l'exposition temporaire.

Les collections permanentes : un choix d'œuvres est présenté suivant un parcours et un accrochage choisis (parcours chronologique et / ou thématique par exemple) sur un temps assez long dans les salles du musée. Pour des besoins de conservation certaines œuvres peuvent parfois être mises en réserves ou d'autres font l'objet de prêts.

Les collections temporaires sont présentées durant une courte période (2 à 6 mois). Les œuvres exposées appartiennent au musée mais peuvent aussi provenir de collectionneurs privés ou d'autres musées français ou étrangers. L'exposition temporaire assure aussi la rotation des collections, afin qu'une partie des œuvres soit visible et ne reste pas en réserves. Elle permet de proposer une nouvelle expérience de visite. Elle déploie une collection, un ensemble d'œuvres inédit. Il s'agit de présenter un seul artiste, une thématique particulière ou une collection spécifique. L'exposition renouvelle les connaissances sur un sujet. C'est aussi un moyen de communication du musée, de susciter un nouvel intérêt, de diversifier son public.



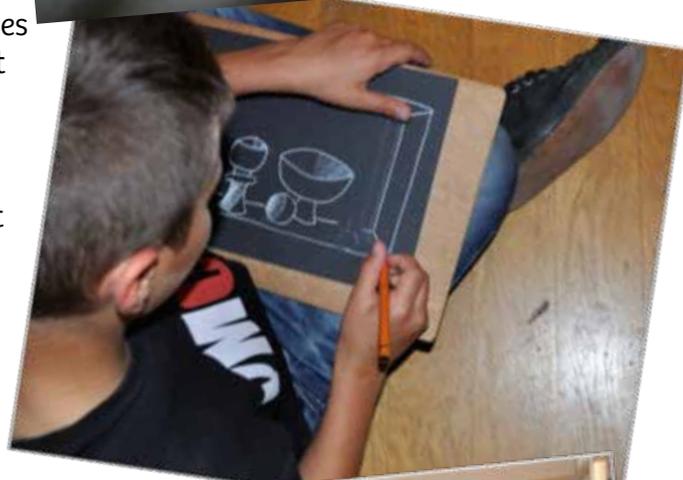
MUDO – Musée de l'Oise, exemple d'une exposition temporaire
© MUDO-Musée de l'Oise

• Eduquer le regard

La **médiation** est un ensemble d'actions mises en place par le musée pour faciliter et optimiser la rencontre entre publics et œuvres. La place de la médiation est devenue prépondérante et répond aux trois missions du musée que sont : l'accessibilité au plus grand nombre, la mise en œuvre d'actions éducatives et la diffusion « visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ». Le rôle du médiateur culturel est souligné dans la loi musée intégrée aujourd'hui au Code du patrimoine. Il n'y a pas de médiation sans information et accompagnement du public. La première difficulté réside dans la diversité des publics et de son niveau de compréhension (scolaires, adultes, personnes déficientes, adultes en difficulté sociale, etc.). La seconde difficulté est de donner les clés de compréhension d'objets aussi variés qu'il existe de domaines tels que l'art, les sciences naturelles, l'histoire par le biais de l'écrit (cartel, fiche de salle, dépliants) et de l'oral (visite guidée, audio-guides, visio-guide, conférences, ateliers). Il s'agit d'informer le visiteur avant, pendant et après sa visite. Pour respecter cette temporalité, les documents de médiation et d'information doivent permettre d'approfondir la visite et de la préparer en amont.

Un public particulier :

Avec environ 12,5 millions d'élèves à la rentrée 2014, le public scolaire est le premier public des musées et de nombreuses actions sont réalisées en direction des élèves afin de leur proposer un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle. Le parcours a pour ambition de « favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. » Les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur les ressources culturelles de leur territoire. Certains musées sont dotés de service éducatif composé d'un ou plusieurs enseignants détachés dont le rôle est de garantir la validité pédagogique des documents produits. Les projets sont ensuite co-élaborés avec les structures qui apportent leurs compétences professionnelles, leur expertise et leur savoir-faire.



Visites et ateliers pendant l'exposition Mario Auati, le noir en lumière 2014

©MUDO - Musée de l'Oise / Patricia Coache

Les musées à l'heure numérique

Le développement d'un monde connecté a changé la notion de communication et de médiation des musées. Tout en privilégiant le rapport à l'œuvre, la médiation numérique enrichit et aiguisé le regard. Elle favorise la compréhension et le questionnement des objets et rend la découverte du musée active et vivante. Les musées développent des ressources riches et diversifiées en ligne : ils tentent de répondre ainsi aux attentes du public et à leurs nouveaux modes d'exploration.

Le numérique étend le territoire du musée. Il permet en effet une mise en réseau, un développement des liens avec le public et d'autres institutions.

3 - Les métiers

Les métiers des musées sont de plusieurs catégories :

Les métiers de la conservation

Le personnel s'occupe de la conservation, de l'étude et de l'inventaire, de la documentation, de la gestion des collections et de leur restauration (exemples : conservateur en chef, conservateur, documentaliste, régisseur des œuvres et gestionnaire des collections, restaurateur, photographe).

Les métiers de la médiation

Le personnel en charge de la médiation (exemples : chargé du développement des publics, animateur culturel, médiateur, guide conférencier) met en oeuvre les opérations qui ont été définies par le conservateur ou le responsable du service culturel. Il a un rôle d'intermédiaire entre les collections présentées et les différents publics. Il doit faire connaître l'artiste, la collection et attirer le public par différentes propositions. Les actions de médiation sont menées avec des objectifs pédagogiques, parfois ludiques. Ce sont des facteurs de transmission qui donnent des clés de lecture et de compréhension au visiteur et l'amènent ainsi à apprécier les œuvres. Les médiateurs conçoivent différents outils de médiation : cartels, fiches de salle, livres, plaquettes d'information, dossiers pédagogiques, documents de promotion, outils numériques, etc.

Les métiers de la communication

Le personnel de la communication (chargé de la communication et/ou promotion, webmaster, infographiste, photographe) travaille en transversalité avec l'ensemble des services du musée. Il a pour rôle de diffuser et promouvoir les actions du musée auprès des publics, mais aussi auprès des journalistes, sociétés, comités d'entreprises ou associations de loisirs et de tourisme. Il peut être également amené à rechercher de nouveaux partenaires afin d'engager des actions de mécénat.

Les métiers de l'administration

Le personnel de l'administration a en charge le secrétariat, la comptabilité, la mise en oeuvre et le suivi des dossiers administratifs et budgétaires liés au fonctionnement du musée (exemples : secrétaire, responsable administratif et financier ou comptable).

Les métiers techniques

Le personnel technique est chargé de la sécurité, de l'accueil du public, de l'entretien et des différents travaux liés aux bâtiments, à la conception de matériel d'exposition (encadrement), ou des travaux de conservation préventive (exemples : hôtesse d'accueil, agents d'accueil et de surveillance, peintre, menuisier, électricien).

Les métiers de la vente

Depuis quelques années, les musées se sont dotés d'espaces de ventes regroupant principalement des librairies et des boutiques (ventes de produits dérivés). Pour un certain nombre d'entre eux, l'espace de vente s'enrichit aussi de restaurant, cafétéria, restauration rapide ou salon de thé. L'ensemble de ces prestations sont gérés par des professionnels tels que libraire, vendeur, serveur et cuisinier.

GLOSSAIRE

Accrochage : correspond à l'installation physique des objets dans une salle d'exposition. Cette installation est préalablement définie par une thématique et par le choix du conservateur.

Cartel : étiquette ou plaquette placée près de l'œuvre et mentionnant principalement les informations suivantes : auteur, titre, date de création, technique, numéro d'inventaire. Certains cartels sont plus développés que d'autres et contiennent des informations plus détaillées et utiles à la compréhension de l'œuvre (description de la scène, des personnages, courant stylistique...)

Conservateur du patrimoine : il est chargé de l'inventaire, de l'étude, de la mise en valeur et de la conservation des collections. Au quotidien, ses fonctions le conduisent à coordonner différents corps de métier : scientifiques, restaurateurs, personnels administratifs ou techniques... Chaque conservateur est spécialisé : archéologie, archives, inventaires, monuments historiques et inventaire, musées ou patrimoine scientifique, technique et naturel.

Conservation préventive : ensemble d'actions directes ou indirectes menées sur des collections afin de prévenir toutes dégradations et ainsi prolonger la vie des objets : contrôle de l'environnement des salles d'exposition et des réserves (pollution poussière, humidité, lumière), élaboration d'un plan de déplacement, numérisation de documents les plus fragiles, formation des équipes des musées pour la manipulation, le transport...

Imprescriptibilité : Terme juridique. Les objets appartenant aux musées pour une durée illimitée, sont récupérables à tout moment auprès de quiconque s'en est emparé (en cas de vol par exemple). Cela signifie aussi que les objets d'art appartiennent pour toujours à l'institution.

Inaliénabilité : (loi du 4 janvier 2002, codifiée à l'article 451-5 du Code du patrimoine). Terme juridique. Concerne l'interdiction de vendre un objet ou une collection appartenant au domaine public (Etat, région, département, commune, établissement public).

Inventaire : ou registre d'inventaire est un document administratif et juridique officiel. Il est unique et irremplaçable. Il prouve le titre légal de propriété du musée. Il contient les informations essentielles sur les objets et sert de base à l'établissement de tout le système de documentation du musée.

Muséologie / Muséographie : la muséologie est la science du musée, réflexion théorique sur la notion même du musée, sa définition, son rôle, ses différentes formes, etc.
La muséographie est la mise en place pratique et technique de ces théories. Un muséographe définit les tâches de conception intellectuelle (programme de l'exposition, définition des contenus, objectifs de l'exposition, les cibles de publics) et technique d'une exposition (parcours, conditions de l'exposition). Il est chargé de la mise en forme du projet d'exposition préalablement élaboré par l'équipe scientifique du musée, il coordonne l'ensemble des différents intervenants et leurs tâches respectives dans le respect des normes de conservation. Le muséographe est souvent associé au scénographe qui met « en scène » l'exposition (choix de l'éclairage, vitrines, cartels, tonalité de l'exposition).

Restaurateur d'œuvre d'art : technicien et historien d'art, il est chargé de la remise en état des œuvres, objet d'art ou monument tout en respectant les valeurs culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique de l'objet. La restauration peut être complète, partielle ou légère afin de stabiliser l'état d'un objet. Selon sa spécialité un restaurateur travaille sur des tableaux, cadres, meubles, céramiques, vitraux, textiles, sculptures, monuments. Après une analyse minutieuse de l'état de l'objet (constat d'état), le restaurateur procède, à son diagnostic puis à sa restauration (ou stabilisation), en concertation avec les conservateurs de musée. Chaque restauration fera l'objet d'un rapport mentionnant les techniques et produits utilisés. Chaque restauration est réversible.

BIBLIOGRAPHIE

Georges-Henri Rivière, *La Muséologie selon Georges-Henri Rivière*, Dunod, 1989.

Roland Schaer, *L'invention des musées*, Gallimard Découvertes, 1993

Marie-Odile De Bary et Jean-Michel Tobelem, *Manuel de Muséographie*, Seguiet, 1998.

François Mairesse, André Desvallées, *Vers une nouvelle définition du musée*, L'Harmattan, 2007

Dominique Poulot, *Une histoire des musées de France*, 1 vol. La Découverte-poche, Paris, 2008

André Gob et Noémie Drouguet, *La Muséologie*, Armand Colin, 3ème édition, 2010.

SITOGRAPHIE

Législation :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche3.htm>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiscal/dation.htm>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000769536&categorieLien=id>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/L-appellation-Musee-de-France>

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/inventaire-informatise.htm>

<http://eduscol.education.fr/chrge/biensculturels.pdf>

La muséographie :

http://www.scenographes.fr/scenographes.fr/accueil_files/guideglossaire.pdf

Exemples de restitution d'œuvres :

<http://www.latribunedelart.com/un-tableau-vole-de-picabia-rendu-a-la-ville-de-neuers>

<http://www.latribunedelart.com/le-service-des-musees-de-france-demande-le-retrait-d-une-miniature-a-l-hotel-drouot>.

PISTES PÉDAGOGIQUES

Élémentaire / collège / lycée

Pistes de réflexions théoriques

Définition du musée (élémentaire et collège)

Un musée est un lieu (bâtiment, site archéologique, jardin ...) dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique et artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public (définition du Petit Robert).

Qu'est-ce qu'une collection ? Recherches sur des collections à l'origine des différents musées.

Un musée pour quoi faire ?

Quels lieux pour quels musées ? Recherches sur les différents bâtiments qui peuvent être des musées : (dans l'Oise et en France)

Les musées sont-ils les seuls lieux d'exposition ?

Visite de l'exposition permanente : s'interroger sur le parcours d'un point de vue :

Du scénographe : couleur des murs/éclairage, présentation, cartel)

Du conservateur : conservation, sécurité, texte, informations, choix thématique

Du visiteur : parcours, accueil, aide à la visite

Du critique d'art (cf : à la manière de Didier Rykner, La tribune de l'Art : <http://www.latribunedelart.com>)

Faire des recherches sur le vocabulaire des musées, vocabulaire du conservateur, du scénographe, du gardien de musée, du régisseur d'œuvres, du restaurateur...

Recherches sur le Préfet Cambry (préfet de l'Oise de 1800 à 1802) : naissance de l'idée de musée

Théorie et pratique artistique

Définir et inventer un musée imaginaire.

Observer et retrouver les traces du passé (architecture extérieure) et l'histoire du palais (reportage photo/croquis...)

Lycées

Définition du musée

Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. (définition de l'ICOM, 2007)

Définir et inventer un musée imaginaire

La conception du musée au XIXe et celle du XXIe siècle : points communs et différences / continuité ou rupture ?

Histoire du lieu et nécessité muséographique : comment allier monument historique et musée ? (définitions, aménagement intérieur et extérieur, normes pour l'accueil des publics...)

La restauration des œuvres : histoire de la restauration et choix

Les aides à la visite : cartel / fiche de salle / notices ...les définir et rédiger quelques exemples pour des œuvres du musée de l'Oise ou d'autres musées.

Voir textes critiques sur des expositions au XIX^e (critiques sur les impressionnistes ; Louis Leroy journaliste) / au XX^e siècle critiques sur les Fauves Louis Vauxcelles, l'art dégéné né sous le III^e Reich).

Connaître les divers aspects d'un musée en général et les particularités du musée de l'Oise :

Diversité des lieux qui abritent un musée.

Diversité des collections présentées dans un musée et au musée de l'Oise.

Diversités des fonctions du lieu à travers les siècles.

Découvrir le musée de l'Oise, son architecture ; ses collections (locales, historiques, céramiques, peintures, sculptures) et quelques œuvres majeures de ses collections.

Réfléchir à la fonction d'un musée.

Réfléchir à la notion de patrimoine, à sa préservation, à sa transmission aux générations futures.

Muséographie et scénographie : via Google Sketchup, réalisation de maquettes

Sciences et techniques : origine des matériaux de construction et de rénovation du musée (du XVI^e à nos jours), écologie économique et géologie locale



Musée haut musée bas, (pièce de théâtre) et film de Jean Michel Ribes, 2008
<http://www.theatre-contemporain.net/spectacles/Musee-haut-musee-bas/>
 A voir et à commenter. Décrire les personnages : gardien, conservateur, guide, visiteur. Quel regard a le metteur en scène sur le musée, sur l'art ?

CONTACTS

Audrey Magnan (médiatrice)
Tél : 03.44.10.40.58
audrey.magnan@cg60.fr

Rémi Comolet et Pierre Prado (professeurs détachés)
Tél: 03.44.10.40.50
remi.comolet@ac-amiens.fr
pierre.prado@ac-amiens.fr